



**SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON
SUD DU 5 NOVEMBRE 2020 À 15 H**



Communauté d'Agglomération

Bassin d'Arcachon Sud

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 NOVEMBRE à 15h, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 30 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Associations, sise Route des Bénévoles à GUJAN-MESTRAS, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 44

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

May ANTOUN (de la délibération n° DEL-2020-11-104 à la délibération n° DEL-2020-11-122), Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Patrice BEUNARD, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valérie COLLADO (jusqu'à la délibération n° DEL-2020-11-121), Bernard COLLINET, Patrick DAVET, Valentin DEISS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA (jusqu'à la délibération n° DEL-2020-11-121), Karine DESMOULIN, Sophie DEVILLIERS, Evelyne DONZEAUD, Bruno DUMONTEIL, Anne ELISSALDE, Yves FOULON (jusqu'à la délibération n° DEL-2020-11-110), Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Christelle JECKEL, Tony LOURENÇO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIÉ, Marc MURET, Xavier PARIS, Marielle PHILIP, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Georges AMBROISE a donné pouvoir à Gérard SAGNES
Geneviève BORDEDEBAT a donné pouvoir à Sophie DEVILLIERS
Chantal DABÉ a donné pouvoir à Evelyne DONZEAUD
Philippe DE LAS HERAS a donné pouvoir à Karine DESMOULIN
Yves FOULON a donné pouvoir à Patrice BEUNARD (à partir de la délibération n° DEL-2020-11-111)
Yves HERSZFELD a donné pouvoir à May ANTOUN
Catherine OTHABURU a donné pouvoir à Éric BERNARD
Bruno PASTOUREAU a donné pouvoir à Dominique POULAIN
Cyril SOCOLOVERT a donné pouvoir à François DELUGA

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Valérie COLLADO (à partir de la délibération n° DEL-2020-11-122)
François DELUGA (à partir de la délibération n° DEL-2020-11-122)

ABSENT(S) :

May ANTOUN (pour la délibération n° DEL-2020-11-123)
Isabelle DEVARIEUX

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services par intérim
Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Valentin DEISS est désigné comme Secrétaire de séance et Karine DESMOULIN comme Secrétaire adjointe



Conseil Communautaire du 5 novembre 2020

RAPPORTEUR : Eric BERNARD

N° DEL-2020-11-111

**PISTES CYCLABLES : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
DÉLÉGUÉE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE
ENTRE LA VILLE DE GUJAN-MESTRAS ET LA COBAS
« BOULEVARD PIERRE DIGNAC » À GUJAN-MESTRAS**

Mes Chers Collègues,

Les pistes cyclables sont un élément structurant de la politique de déplacements de la COBAS.

Elles participent à la mise en œuvre des actions favorisant le transfert modal de l'usage de la voiture individuelle vers des modes alternatifs moins polluants.

Par conséquent, la COBAS souhaite poursuivre la réalisation d'un maillage conséquent, cohérent et continu de voies cyclables.

À ce titre, la commune de Gujan-Mestras souhaite réaliser une piste cyclable sur le boulevard Pierre Dignac (318 ml).

L'intégration de ce nouvel aménagement viendra résorber une discontinuité cyclable dans le prolongement de la piste réalisée boulevard Pierre Dignac et le port de Larros.

Ces travaux seront réalisés au premier semestre 2021 et ils se situeront sur la portion entre la rue du Château et la rue Pierre Daney.

Le projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, joint en annexe à la présente délibération, fixe le programme des travaux et les conditions financières qui s'élèveront à 99 489 € TTC.

Les crédits correspondants à cette opération seront proposés au budget principal 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la commande publique,
VU le projet de convention maîtrise d'ouvrage déléguée annexé,
VU l'avis favorable du Bureau,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à l'aménagement de la piste cyclable située boulevard Pierre Dignac à Gujan-Mestras ;
- **HABILITER** la Présidente à signer la convention jointe en annexe et tous les documents relatifs au dossier ;
- **INSCRIRE** et **IMPUTER** les dépenses afférentes au budget principal sur l'exercice concerné ;



Conseil Communautaire du 5 novembre 2020

- **AUTORISER** la Présidente à solliciter toutes les subventions possibles auprès des partenaires institutionnels.

La Présidente met aux voix les propositions ci-dessus

Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Arcachon, le 6 novembre 2020

Marie-Hélène DES ESGAULX

PRÉSIDENTE de la COBAS

